



Appui au programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique pour la mise en œuvre du Renouveau Rural (PA-PRCHAT)

Fiche technique :

Domaine :

Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD

Ligne de service :

Rapport OMD et suivi de la pauvreté (1.1)

Organisme bénéficiaire :

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR),

Durée : (juillet 2012-décembre 2016)

Localisation : Algérie

Budget total estimé : 1.959.438,00 USD

Partenaires Financiers :

PNUD : 841 150,00 USD

CCD/PNUD : 251 905,00 USD.

Gouvernement Algérien : 866 384 USD.

Contact : Algeria.pvt@undp.org

Directeur National du Projet :

M. Lynda HAZEM

Coordonnatrice Nationale du projet :

Mme Rym MERABET

Arrangement de gestion : NEX/NIM

Agence chargée de l'exécution :

Direction Générale des Forêts (DGF- MADR)



Présentation:

Ce projet a pour objectif général d'appuyer le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) dans la mise en œuvre du troisième pilier de la Politique Nationale du Renouveau Rural (PRR), qui vise à assurer la condition fondamentale à son appropriation par les intervenants du développement rural au niveau le plus décentralisé, soit le programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique (PRCHAT).

Objectifs :

L'objectif du projet d'appui au PRCHAT est de renforcer la synergie et la complémentarité des acteurs au niveau des territoires ruraux afin d'assurer une bonne gouvernance locale.

Le programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique (PRCHAT) contribuera en définitive à améliorer la gouvernance des territoires ruraux en permettant :

- 1) Aux acteurs du développement et à leurs représentants :

-de s'approprier les principes, démarches et outils de la PRR ;

-d'améliorer leurs interventions dans la formulation des projets, dans leur mise en œuvre et dans leur suivi évaluation ;

-de s'intégrer dans des mécanismes de concertation favorisant la promotion de relations de partenariat entre les organisations de la société civile, les administrations locales et les porteurs de projets.

- 2) Aux autorités locales d'accélérer leur adaptation en vue de situer leur intervention dans une logique d'offre de meilleurs services aux populations, compatible avec l'approche décentralisée du développement rural.

Arrangements de mise en oeuvre :

La Direction Générale des Forêts (DGF) est l'institution nationale chargée de l'exécution du projet, sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR). Elle assurera le pilotage du Projet avec l'appui d'une cellule de pilotage du Projet, animée par un Directeur National du Projet appuyé par une Coordinatrice de projet, qui assurera toute la coordination des interventions, le suivi et le contrôle du projet. Le gouvernement veillera à désigner des interlocuteurs du projet des administrations centrales et locales vu le caractère intersectoriel du projet.



Produits attendus :

Produit 1 : Les processus institutionnels et organisationnels de mise en œuvre de la PRR sont renforcés (8 Activités).

Produit 2 : Les capacités des acteurs de la PRR sont renforcés (10 Activités).

Produit 3 : Une stratégie de communication et consolidation d'une culture commune sur la PRR sont élaborés (3 Activités).

Produit 4 : Le Cadre de Suivi et évaluation est assuré (5 Activités).